

Qu'est-ce que le CVS?

Conseil de la Vie Sociale

Depuis la loi du 2 janvier 2002, tous les EHPAD doivent avoir un CVS.

C'est le lieu d'expression des résidents et de leurs proches.

DE QUOI PARLE-T-ON AU CVS?



Au CVS, on parle de...



- La révision ou l'écriture du projet de l'EHPAD
- La qualité et la politique de l'EHPAD en faveur de la bientraitance
- La participation et des droits des résidents
- L'animation et des prestations proposées
- Des projets et des travaux
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- L'évaluation de l'EHPAD et la satisfaction des résidents
- Du contrat de séjour
- Du règlement de fonctionnement
- Du livret d'accueil

Mais on ne parle pas...

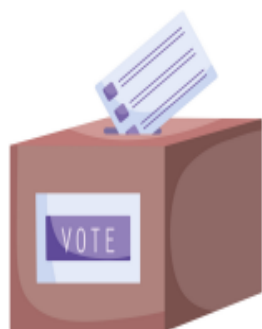
...Des situations personnelles.



COMMENT PARTICIPER AU CVS ?

En étant élu.

- Tout résident, tout proche ou représentant légal peut se porter candidat et être élu.
- Les résidents élisent leurs représentants. Les proches ou représentants légaux les leurs.
- Les personnes qui ont des difficultés (pour parler, pour écrire, pour entendre) peuvent se faire accompagner pour les aider.



- Les élections ont lieu à bulletin secret.
- En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.
- C'est le Directeur de l'EHPAD qui organise les élections.
- La durée du mandat, d'un an minimum à trois ans maximum, est fixée par le règlement du CVS.



- Ce sont les représentants élus qui élisent le Président du CVS.

Le CVS sera renouvelé en fin d'année. Les résidents et les proches seront sollicités.

COMMENT S'ORGANISE LE CVS?



- Le CVS se réunit au moins 3 fois par an.
- Le Président ou le Directeur peut demander une réunion supplémentaire si au moins 1/4 des membres du CVS sont d'accord.



- C'est le Président du CVS qui établit l'ordre du jour.
- L'invitation et l'ordre du jour sont communiqués aux participants au moins 15 jours avant la réunion.



- Un compte-rendu de chaque réunion est rédigé. C'est le Président qui le fait. Il peut être aidé par un professionnel ou un autre représentant.
- Le compte-rendu est diffusé à tout le monde.

QUEL EST LE ROLE DE L'ELU?

- L'élú au CVS est le porte parole des résidents ou des proches.
- Avant un CVS, il interroge les autres résidents ou proches pour recueillir leurs questions/avis et les restituer en réunion.
- Après la réunion, il en rend compte aux autres résidents ou proches.



QUI PARTICIPE AU CVS?

Au moins:

- 2 représentants des résidents
- Le Directeur de l'EHPAD
- 1 représentant élu des professionnels
- Le Médecin Coordonnateur



Plus au moins 1 représentant:

- Des familles ou des proches des résidents
- Des représentants légaux des résidents sous protection
- Des bénévoles intervenant à l'EHPAD
- De l'équipe soignante



Le nombre des représentants des résidents + de leurs proches ou de leurs représentants légaux doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du CVS